Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 686

Rubrik: Environnement

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

A cavalier, cavalier et demi

On a encore en mémoire les propos désolés que tinrent les chantres de l'automobile au moment de la limitation des gaz d'échappement dans notre pays. La Suisse, clamaient en substance ces tristes Cassandre, a les normes les plus sévères du monde, auxquelles même la Suède a renoncé; voyez vers quelle catastrophe touristique et commerciale nous fonçons, à cent à l'heure (autre défaite non digérée)! Bref, dans la course à la pollution, la Suisse faisait, horreur! cavalier seul.

Je lis (21 mai 1983), dans mon quotidien préféré, deux articles qui me laissent songeuse. Le premier est un communiqué de l'ATS dont voici la principale teneur: «La Suisse s'est abstenue au moment du vote d'un projet de résolution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève. Celui-ci décrit l'armement nucléaire comme le plus grave danger encouru par l'humanité au niveau de sa santé et de son bien-être.» Et qui s'indigne de ce nouveau «cavalier seul»? Non, non, vous n'avez pas deviné, il s'agit de la Société suisse pour une hygiène publique sociale, qui va même jusqu'à estimer «scandaleuse» cette abstention. Mais enfin, répondrons-nous à ces innocents, tout le monde sait que la guerre, comme la mort, cela n'arrive qu'aux autres!

Dans le deuxième texte, qui concerne l'immersion dans les océans de fûts contenant des déchets radioactifs, je lis ceci: «En février dernier, la majorité des pays membres de la Convention de Londres relative aux immersions maritimes a réclamé un moratoire. La majorité des deux tiers nécessaire pour mettre cette interdiction à exécution n'a pas pu être atteinte, en raison de l'opposition de la Suisse et de quelques autres pays industrialisés.» Et qui relève ce troisième «cavalier» qui, soyons juste, n'est pas si seul que cela? Le WWF, qui trouve, avec une belle candeur, que «la Suisse devrait faire preuve de solidarité et poursuivre activement la recherche d'une solution pour l'entreposage définitif des déchets radioactifs sur son territoire». Aïe, aïe, aïe, et revoilà la CEDRA! Comme quoi tout est dans tout, et nos fûts dans les océans d'autrui...

Conclusion: le chemin vers la vertu est une route verglacée, sur laquelle, pour un petit pas en avant, on en fait deux en arrière...

Catherine Dubuis

ENVIRONNEMENT

Une Chambre des sages digne de ce nom

La commission du Conseil des Etats a passé au peigne fin le projet de loi sur la protecton de l'environnement. Deux modifications, au moins, qui sont proposées par elle, sont regrettables.

Le Conseil national avait exigé que les mesures de protection respectent le principe de proportionnalité, un principe général du droit que personne ne conteste.

La commission des Etats propose de plus que ces mesures soient «économiquement supportables», situation économique et défense des places de travail obligent.

Cette même commission supprime le droit de recours des autorités fédérales et des associations de protection de la nature.

Peut-on espérer que le Conseil des Etats, Chambre haute, Conseil des sages comme on le nomme parfois, saura prendre la distance nécessaire pour revenir à la formulation initiale? Comprendre que l'opposition entre activité économique et environnement est factice et relève d'une vision à court terme? Qu'un pays comme la Suisse, au premier chef, à cause de sa pauvreté en matières premières, ne pourra, à terme, produire que «propre» et en ménageant ces fameuses matières premières? Que le sauvetage des places de travail — la création de nouvelles places, aussi — dépendra de la capacité des entreprises à développer des techniques nouvelles? Que seule une législation efficace, qui cherche à gérer les vrais problèmes et qui n'engendre pas une bureaucratie tâtillonne, permettra de susciter ces mutations?

Dans cette adaptation de l'appareil de production et de notre manière de concevoir les travaux d'infrastructure, les associations de protection de l'environnement ont un rôle important à jouer pour éviter que le face-à-face administrations-agents économiques ne tourne au traditionnel compromis boiteux dont les seconds nommés sortent trop souvent vainqueurs.

Si le Conseil des Etats comprenait cet enjeu, il mériterait son label de Chambre des sages.

LONGUES OREILLES

Bons et moins bons voisinages

On a suffisamment glosé sur la proximité (in)opportune de l'Agence soviétique Novosti (Wildhainweg 19), installée à Berne dans le voisinage immédiat de l'Office central de la défense et de l'Office de la Science et de la recherche (tous deux au Wildhainweg 9).

On aurait tout aussi bien pu relever le joyeux concubinage des trois sociétés vivant, toujours à Berne, sous le même toit, en l'occurrence celui de la Giacomettistr. 3: la SSR (direction générale), la compagnie d'engineering Hayek (couplée avec le secrétariat du «Dr. Nello Celio»), et la Systor SA (filiale informatique de la Fiduciaire suisse, elle-même filiale de la SBS).

Pas tout à fait le Liechtenstein, mais presque.